

N° 63 - bimensuel - 22 mars 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Printemps des musées
le 2 avril

Culture 2000 :
un programme européen
unique pour la culture

La production
cinématographique en 1999

Dossier
Fête de la
musique
2000

ISSN 1255 - 6270



La fête de la musique en 2000

un nouvel esprit, de nouveaux projets
page 7

Actualité

Le printemps des musées

L'édition 2000 aura lieu le 2 avril
page 2

Culture 2000

le programme européen vient d'être adopté
page 4

La protection des trésors nationaux

Elle vient d'être votée en première lecture par l'Assemblée nationale
page 12

« L'Homme qui marche » au Palais-Royal

une exposition de sculptures
page 13

La production cinématographique en 1999

une année de stabilité
page 14

Cinéma/arts plastiques : les nouveaux rapports amoureux

La Femis explore les rapports entre ces deux formes d'art

Portrait

Stéphanie Loïc

« Le théâtre, c'est le job du corps à corps »

Directeur de la publication : Gérard Métoudi

Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret

Rédaction : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Isabelle Assémat 01.40.15.82.95

Comité de rédaction : Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Valérie Labayle, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Lionel Bertinet

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 32 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication 3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01 Fax : 01.40.15.87.05, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



LE PRINTEMPS EUROPÉEN DES MUSÉES AURA LIEU LE 2 AVRIL

800 musées de France, nationaux et territoriaux, ouvriront gratuitement le 2 avril et proposeront à leurs visiteurs de nombreuses animations et présentations d'œuvres sur le thème de l'identité européenne. Le Printemps des musées a pour ambition de permettre une meilleure appréciation par le public de l'extraordinaire patrimoine des musées français.

Les musées des autres pays d'Europe ont, pour la première fois cette année, été invités à participer à l'opération et de nombreux prêts et échanges temporaires d'œuvres prestigieuses ont été organisés entre musées français et étrangers. D'autres manifestations sont proposées au public : expositions, présentations d'acquisitions récentes, visites guidées, parcours jeux et animations diverses pour les enfants, visites de chantiers (celui, par exemple, du musée du Temps, qui ouvrira ses portes en 2001 à Besançon...)

DE MULTIPLES MANIFESTATIONS : QUELQUES EXEMPLES

Au musée de l'Impression sur étoffes à Mulhouse : les visiteurs seront invités, le 2 avril, à imprimer une vaste nappe au moyen de planches aux motifs européens : drapeaux, monuments emblématiques, objets symboliques... Réalisées spécialement pour l'occasion, ces planches s'inspirent des techniques de l'impression à la planche à bois, utilisées depuis les débuts de l'impression textile européenne.

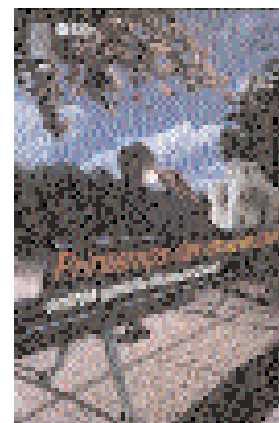
L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne à Pierre-de-Bresse anime, depuis plusieurs années, une journée *Objets non identifiés* au cours de laquelle les particuliers apportent au musée des objets que des spécialistes identifient. Il sera, cette année, fait appel aux objets des résidents étrangers en Bresse (3 000 citoyens helvétiques, notamment) et plusieurs musées étrangers prêteront des objets en relations avec les thématiques de l'établissement : le musée du Blé et du Pain de Ulm en Allemagne, l'Ecomusée de Seixal au Portugal, l'Ecomusée du lac d'Orta en Italie...

Au musée des Beaux-Arts de Quimper : carte blanche a été donnée à un groupe d'étudiants de 4e et 5e années de l'école des Beaux-Arts de Quimper, tous issus de nationalités différentes, pour concevoir et réaliser une vidéo sur le thème : *Quelle Europe pour demain ?* Le résultat de leur travail sera présenté le 2 avril.

Au musée de la Marine de Loire à Chateaufort-sur-Loire : le musée a préparé une exposition-dossier qui présente le regard porté sur la Loire par différents voyageurs européens du XVIIe siècle au XIXe siècle. Parmi les œuvres présentées, figurent les gravures réalisées par Turner lors de son voyage en Loire en 1826...

Le musée français de la Carte à jouer à Issy-les-Moulineaux entraîne ses visiteurs à la découverte de différents jeux de cartes sur l'Europe et l'euro. Il consacre également une exposition-dossier aux règles de jeux appliquées dans les différents pays.

Au musée Gustave Moreau à Paris : Gustave Moreau a peint, dans son grand tableau *Les Chimères*,

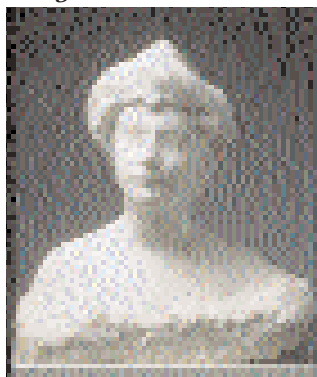


une ville étrange qui s'inspire des architectures de plusieurs villes : Bruges, Nuremberg, Francfort, Prague... Le musée présente, dans deux vitrines, les dessins de Gustave Moreau et les modèles qu'il a utilisés et librement combinés.

Le musée national de la Céramique à Sèvres présente, au cœur des collections permanentes, quatre tables reconstituées avec un grand souci de fidélité et illustrant les principaux services européens : le service à la française du XVIIIe siècle et sa console, le service à la russe au XIXe siècle et sa console, le service dit « à l'assiette » actuel.

DE NOMBREUX ÉCHANGES D'ŒUVRES ENTRE MUSÉES

Catherine Trautmann se rendra à Rouen le 29 mars pour l'arrivée de Milan et l'accrochage d'un chef d'œuvre de Véronèse : La pinacothèque de la Brera de Milan a prêté au musée des Beaux-Arts de Rouen *Le Christ au Jardin des Oliviers*. La peinture sera présentée aux côtés de deux œuvres du même peintre conservées à Rouen : *Saint Barnabé guérissant les malades* et *Le Christ arrêtant la peste*. Le musée des Beaux-Arts de Rouen prêtera ultérieurement à la pinacothèque de la Brera le *Saint Barnabé guérissant les malades*.



Auguste Rodin, Hélène de Nostiz

>> La Neue Pinakothek a prêté au musée Rodin un marbre réalisé par Rodin en 1907 et représentant le sculpteur Hélène de Nostiz. L'œuvre permettra au musée Rodin de mettre en valeur, dans une présentation-dossier réunissant différents

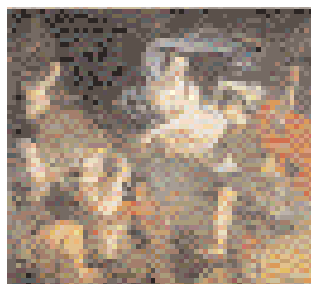
bustes en plâtre, en terre cuite ou en pâte de verre ainsi que des dessins, photographies et lettres, les liens qui ont uni, au début du siècle, deux figures marquantes des milieux artistiques français et allemands.

>> Le musée des Beaux-Arts de Gand a prêté au musée d'Orsay à Paris *Le Balcon* de Magritte. L'œuvre sera exposée aux côtés du *Balcon* de Manet

>> L'exposition consacrée au peintre Sima que présente le musée des Beaux-Arts de Reims est articulée autour de la présentation de cinq portraits dont deux appartiennent aux collections du musée. Les trois autres portraits sont en provenance de Prague : les portraits de Bérénice Abbot et de Nadine Germain ont respectivement été prêtés par la Galerie nationale et par la Galerie de la Ville. Le troisième, celui d'Hélène Povolozka, l'a été par un collectionneur privé.

>> Le musée Rabelais à Seuilly présente une exposition intitulée *Rabelais-Erasme, une rencontre imprévue*. Le musée Erasme de Bruxelles lui a prêté, à cette occasion, plusieurs livres ainsi que de nombreuses illustrations évoquant notamment *L'Abbaye de Thélème* et *L'Eloge de la folie*... Les prêts comprennent également deux bois gravés et un portrait d'Erasme.

>> La pinacothèque de Bologne a prêté au musée des Beaux-Arts de Chambéry *Le martyr de Saint Ursule*, de Lorenzo Pasinelli. Le tableau sera exposé aux côtés de l'esquisse de l'œuvre et de dessins préparatoires conservés au musée des Beaux-Arts de Chambéry. Le musée des Beaux-Arts de Chambéry a, en échange, prêté à la pinacothèque de Bologne deux portraits de Bartolemeo Passerotti. Une exposition sur le portrait bolonais dans la seconde moitié du XVIe siècle sera organisée à la pinacothèque de Bologne autour de ces deux portraits.



Gérard de Lairesse, Vénus portant les armes à Enée

>> Le musée Mayer Van den Bergh d'Anvers a prêté au musée Magnin de Dijon une œuvre de Gérard de Lairesse (1640-1711) : *Vénus apportant les armes à Enée*. Elle sera présentée aux côtés d'une autre version de

l'œuvre conservée au musée Magnin.

>> Le musée des Beaux-Arts de Dijon a prêté au musée Mayer Van den Bergh deux sculptures du XIIIe siècle. Elles seront exposées, à Anvers, aux côtés de deux autres sculptures conservées au musée et appartenant au même ensemble.

>> La pinacothèque de la Brera de Milan a prêté *La Vierge à l'Enfant avec Saint Antoine de Padoue*, de Van Dyck, au musée des Beaux-Arts de Dijon. Le musée des Beaux-Arts de Dijon a, en échange, prêté deux panneaux de Rubens : *Le lavement des pieds* et *L'Entrée du Christ à Jérusalem*. Ainsi se trouvera provisoirement reconstitué à la Brera, qui en possède les autres éléments, un important ensemble de Rubens...

>> Le musée de la Porcelaine allemande à Hohenberg a prêté au musée Adrien Dubouché à Limoges un important ensemble de pièces, qui seront présentées dans l'exposition de porcelaines bavaroises organisée par l'établissement. Le musée Adrien Dubouché prêtera ultérieurement au musée de la Porcelaine allemande un ensemble de pièces provenant de la manufacture de Hohenberg.

>> Le musée des Beaux-Arts de Tours présente une peinture de Pierre Peyron (1744-1814), *Agar et l'ange*. L'œuvre sera présentée aux côtés de ses dessins préparatoires, qui ont été prêtés par le musée des Beaux-Arts de Nancy et le musée de Darmstadt.

CONTACTS :

Direction des musées de France/Mission de la communication :

Robert Fohr : 01 40 15 36 00.

Pour la France :

Marie-Thérèse Caille : 01 40 15 36 01, assistée de Patricia Palu : 01 40 15 36 27.

Pour les échanges européens :

Jean Aubert, conservateur général :

01 40 15 35 03

assisté de José Rodríguez :

01 40 15 36 09

PROGRAMME

Le programme complet de l'opération sera accessible à partir du samedi 25 mars sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication www.culture.fr et, par Minitel, sur le 3615 Culture.

Un numéro vert 0800 518 718 sera également mis à la disposition du public.

Le Printemps des musées 2000 est organisé par la Direction des musées de France, avec le soutien de la Réunion des musées nationaux et en liaison avec les Directions régionales des affaires culturelles.

PARTENAIRES :

la Fédération française des sociétés d'amis de musée, L'Express, Le Figaro/FigaroScope, France Info, Les Locales de Radio France, les hôtels Esprit de France, le transporteur IAT, les magasins du Printemps et la société Cart'Com.

International

LE PROGRAMME EUROPÉEN CULTURE 2000 A ÉTÉ ADOPTÉ

Le programme *culture 2000*, destiné à devenir l'unique instrument de soutien aux activités artistiques et culturelles de l'Union européenne, a été formellement et définitivement adopté au début du mois de mars.

Doté d'un budget de 167 millions d'euros, le programme *culture 2000* définit pour les cinq ans à venir un nouveau cadre pour l'action culturelle communautaire. Il remplace les anciens programmes *Ariane* (en faveur du livre et de la lecture), *Kaléidoscope* (spectacle vivant) et *Raphaël* (actions patrimoniales). Après plusieurs mois de négociation entre le Parlement européen et le Conseil, un compromis vient d'être trouvé pour le nouveau programme *culture 2000*, qui devrait être prochainement publié au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Il sera établi pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2000. Comme les programmes qui l'ont précédé, *culture 2000* aura pour objectifs de promouvoir la création et la mobilité des artistes, de valoriser l'héritage culturel commun et de soutenir l'expression de la diversité culturelle.

TROIS GRANDS TYPES DE PROJETS

>> Au titre de l'Action 1, *culture 2000* financera des projets de coopération culturelle émanant d'acteurs culturels d'au moins trois États. Le soutien sera octroyé en principe pour un an, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires. Il ne pourra excéder 60% du budget du projet et se situera dans la plupart des cas entre 50 000 et 150 000 euros. L'Action 1 sera donc très proche du dispositif qui avait été mis en place pour *Kaléidoscope* (spectacle vivant) et *Raphaël* (patrimoine). En matière de traduction, il a été convenu que le nombre d'opérateurs pourrait être inférieur à trois. On retrouvera donc aussi, dans cette Action, l'ancien programme *Ariane* (pour le livre et la lecture).

>> L'Action 2 favorisera les projets présentés par des réseaux d'opérateurs d'au moins cinq États. Ceci est une nouveauté, l'Union souhaitant désormais encourager des partenariats plus durables et plus structurés. Les cinq partenaires (ou plus) devront être liés par une convention pluriannuelle et une aide européenne pourra être accordée pour une durée maximale de trois ans. La subvention ne pourra, à nouveau, pas excéder 60% du budget total du projet, avec un plafond de 300 000 euros par an.

>> L'Action 3 soutiendra des « événements culturels » spéciaux ayant une dimension européenne ou internationale ». La plupart d'entre eux sont déjà connus : il s'agit notamment des Capitales européennes de la culture, de manifestations organisées par chacune des présidences de l'Union et de plusieurs prix artistiques européens (qui restent encore à définir).

PARTICIPANTS

Les États participants seront les quinze membres de l'Union européenne, ainsi que trois pays de l'Espace économique européen : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

La participation des pays candidats à l'adhésion n'est pas prévue en 2000. Mais ces pays auront par la suite la possibilité de participer à *culture 2000* s'ils en font la demande.

GESTION

Environ 45 % du budget seront consacrés à l'Action 1, puis 35 % à l'Action 2 et 10% à l'Action 3. Le reste du budget, soit environ, 10% permettra de couvrir les frais de gestion et de communication. À la demande du Parlement et du Conseil, il a également été convenu que les spécificités de chaque grand domaine artistique seraient prises en compte. Les projets relevant de l'expression artistique (musique, arts du spectacle, arts plastiques et visuels, architecture, arts de la rue, etc.) recevront une enveloppe globale d'environ 35 %. Environ 11 % du budget seront attribués au livre, à la lecture et à la traduction, 34% au secteur du patrimoine culturel et 10 % aux projets transversaux.

Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Après réception des dossiers, les services de la Commission effectuent un premier examen qui permet d'écarter ou de réorienter les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas à un ensemble de critères objectifs (par exemple, nombre de partenaires insuffisant).

Les projets sont ensuite soumis à un jury d'experts indépendants, différent chaque année. Proposés par les États de l'Union, les membres de ce jury sont des professionnels de la culture (directeurs de centres d'art, chorégraphes, historiens de théâtre, conservateurs de musée...). Ils attribuent des notes aux dossiers présentés.

En fonction des notes données par le jury, la Commission établit ensuite une liste des projets retenus, qu'elle soumet au Comité de gestion du programme, lequel est composé de représentants de chacun des États membres.

Après examen par le Comité de gestion, la liste des projets retenus est publiée. Le contrat permettant le versement effectif de la subvention ne peut cependant être signé qu'après visa du contrôleur financier européen.

LES PRIORITÉS THÉMATIQUES DE L'ANNÉE 2000

Le 21 février dernier, la Commission a réuni l'ensemble des États membres pour leur présenter ses vues sur la mise en œuvre de ce nouveau programme. Elle a insisté sur le fait que *culture 2000* ne pourrait pas, avec 167 millions d'euros seulement, faire face à l'ensemble des demandes. Pour l'Action 2 notamment, seuls 12 projets pourront être soutenus en l'an 2000.

La Commission a par conséquent souhaité définir des priorités annuelles. Elle a proposé, pour l'année 2000 :

>> que le programme soutienne en priorité des projets destinés à un large public, en particulier au public jeune, et qu'il porte une attention particulière aux catégories défavorisées de la société ;

>> que l'Action 1 s'attache à encourager, dans chacun des grands domaines culturels, des types d'opérations précis (en matière de livre, par exemple, elle se concentrerait sur la traduction et l'édition d'œuvres littéraires postérieures à 1950, et sur les projets de perfectionnement des professionnels) ;

>> que l'Action 2 porte une attention particulière à la musique et aux projets destinés à la valoriser la connaissance de l'histoire culturelle européenne;

>> que l'Action 3, plus spécifique, échappe à toute priorité.

Les représentants des États membres rencontreront à nouveau la Commission dans les semaines qui viennent pour réexaminer cette question. Si des priorités doivent être effectivement définies, celles-ci devront être annoncées suffisamment à l'avance pour que les opérateurs puissent s'y préparer.

L'appel d'offre pour l'année 2000 sera lancé vers la mi-mars, en même temps ou juste après la publication du programme au Journal officiel. Les dossiers devront être déposés à la mi-juin. Les candidats devront donc, pour cette première année de mise en œuvre, se manifester dans des délais très brefs... C'est en revanche dès le mois de juin 2000 que sera diffusé l'appel à propositions pour 2001, offrant aux opérateurs un délai de préparation plus important.

Calendrier prévisionnel

Mi-mars 2000 : publication au Journal officiel du programme *culture 2000* et du premier appel d'offres

Début mai 2000 : date limite d'envoi des dossiers à la Commission européenne pour l'appel d'offres 2000

Juin 2000 : réunion du jury pour l'appel d'offres 2000
publication de l'appel d'offres pour 2001

Fin juillet 2000 : publication de la liste des projets retenus pour l'an 2000

Début novembre 2000 : réunion du jury pour l'appel d'offres 2001

Début 2001 : publication de la liste des projets retenus pour 2001

Contact

Au Comité de gestion du programme, la France est représentée par le Département des affaires internationales du Ministère de la culture et de la communication. Ce Comité de gestion a un rôle d'orientation et de contrôle. Il n'est pas habilité à soutenir tel ou tel projet particulier.

Les porteurs de projet sont invités à prendre contact avec le Relais culture Europe www.relais-culture-europe.org ou info@relais-culture-europe.org, association dont le rôle est d'informer et de conseiller les opérateurs sur les dispositifs communautaires en faveur de la culture.

Adresse : 17 rue Montorgueil 75001
Paris
Télécopie : 01 53 40 95 19

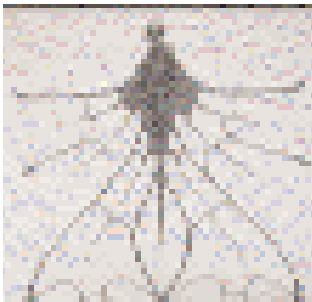
EXPOSITION**« 1900 », période d'effervescence****Galerias nationales du Grand Palais****>> 18 mars >> 26 juin 2000**

L'exposition *1900*, en suivant quelques lignes directrices jalonnées d'exemples précis empruntés à diverses branches de l'activité artistique et à divers centres de création à travers toute l'Europe, fait revivre une atmosphère d'extraordinaire effervescence.

En dépit d'un foisonnement de formes et d'une grande diversité de langages, la période n'en a pas moins une profonde unité. La quête d'un art total, faisant la synthèse de tous les arts, n'est pas nouvelle mais c'est incontestablement dans la décennie 1895-1905 qu'elle semble aboutir...

L'exposition regroupe quatre cents œuvres extrêmement diverses : peintures, sculptures, architectures, décors intérieurs, photographies, livres illustrés...

1900 est organisée par la Réunion des musées nationaux et le musée d'Orsay, en partenariat avec la Mission 2000 en France.



Laliqe, Femme-araignée

PROGRAMME : L'UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS DU 27 MARS AU 7 AVRIL**Santé, industrie et solidarité****>> 27 mars : *Le médecin et ses malades*** Didier Sicard**>> 28 mars : *L'hôpital et son avenir*** Guy Bernfeld**>> 29 mars : *Les systèmes de santé et la protection sociale***

Gilles Johanet

>> 30 mars : *La chimie pharmaceutique industrielle et la santé* Gilles Brisson**Y a-t-il encore des sciences humaines?****>> 31 mars : *Philosophie de l'esprit et sciences cognitives*** Pierre Jacob**>> 01 avril : *La psychologie*** Françoise Parot**>> 02 avril : *Le raisonnement sociologique*** Jean-Claude Passeron**>> 03 avril : *L'économie comme science et comme politique*** Serge - Christophe Kolm**>> 04 avril : *L'histoire*** Jacques Le Goff (à confirmer)**>> 05 avril : *L'ethnologie et l'anthropologie sociale*** Jean Bazin**>> 06 avril : *La géographie*** Marcel Roncayolo**>> 07 avril : *L'histoire de l'art*** Hans Belting**Conservatoire des Arts et Métiers**

292 rue Saint Martin 75003 Paris

Du lundi au vendredi : 18h30

samedi et dimanche : 11h

Entrée libre

Mission 2000 en France : 01 55 04 20 28

www.2000enfrance.com

CINÉMA**Les relations cinématographiques et audiovisuelles entre la France et le Canada**

Les 28 et 29 janvier derniers, la Commission mixte sur les relations cinématographiques et audiovisuelles entre la France et le Canada s'est réunie à Montréal. Les délégations française (présidée par Jean-Pierre Hoss, directeur général du CNC) et canadienne, ont souligné l'importance de la coopération entre les deux pays.

Cette collaboration s'est, en effet, traduite, sur la période 1997-1999, par la coproduction de 90 œuvres télévisuelles certifiées au Canada et 70 certifiées en France.

L'essentiel de ces œuvres relevant du documentaire ou de l'animation, une relance dans le domaine de la fiction a été envisagée selon des modalités qui seront définies lors de la prochaine Commission technique. Celle-ci devrait se réunir à Cannes en avril 2000, à l'occasion du MIP-TV. Dans le secteur cinématographique, 22 films ont été coproduits entre 1997 et 1999 dont 14 coproductions majo-

ritairement françaises.

La prochaine Commission mixte aura lieu au printemps 2002, à Paris

CINÉMA**Création de l'Académie franco-allemande du cinéma**

Sous la présidence de Catherine Trautmann et de Michael Naumann, son homologue allemand, les professionnels du cinéma des deux pays se sont réunis, le 12 février dernier à Berlin, afin de fixer les missions de l'Académie franco-allemande du cinéma, dont le chancelier Schroeder avait annoncé la création la veille.

L'Académie aura pour mission l'évaluation et la relance de la coopération cinématographique entre les deux pays. D'ici trois mois, des groupes de travail coordonnés par Jean-Pierre Hoss, directeur général du CNC, et Max Dehmel, conseiller du Ministre de la Culture allemand, proposeront aux deux ministres les premières actions concrètes à mettre en œuvre, portant notamment sur :

>> la création d'un Fonds destiné à distribuer et promouvoir 5 films allemands et 5 films français par an,

>> la révision des accords de coproduction et de distribution,

>> la formation et le soutien aux jeunes cinéastes des deux pays. La première réunion de l'Académie se tiendra à Paris à l'automne 2000.

MUSÉES**Dépôt d'œuvres au musée de Picardie**

Deux œuvres majeures de Joseph Vernet (1714-1789), *Marine, soleil couchant* et *Marine, clair de lune*, jusqu'ici conservées au musée du Louvre, viennent d'être placées en dépôt au musée de Picardie, à Amiens. Elles compléteront son remarquable fonds d'œuvres du XVIII^e siècle, constitué notamment par la donation des frères Lavalard (IM).

Cette décision s'inscrit dans la nouvelle politique de dépôt d'œuvres de collections nationales dans les musées de région.

NOMINATIONS**Sylvie Hubac à la DMDTS**

Sylvie Hubac vient d'être nommée, en conseil des ministres, directrice de la musique, de la danse, du théâtre et des

spectacles en remplacement de Dominique Wallon. Ancienne élève de l'ENA, Conseiller d'Etat, elle était depuis 1998 directrice générale des services à la région Ile-de-France. Sylvie Hubac, 44 ans, a été auparavant rapporteur du groupe « développement culturel » du X^eme plan (1980), conseiller juridique de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (1983-1980), conseiller juridique du ministère de la culture (1983-1986), co-rapporteur du rapport de Jean-Denis Bredin sur les télévisions privées, conseiller technique chargé de la communication au cabinet de Michel Rocard, Premier ministre (1988-1991), médiateur du cinéma (1991-1993), directrice-adjointe du cabinet de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture (1992-1993) et premier conseiller à l'ambassade de France en Espagne.

Alfred Pacquement au MNAM

Alfred Pacquement vient d'être nommé directeur du Musée national d'art moderne/centre de création

industrielle du Centre Pompidou pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} septembre 2000, date à laquelle il succédera à Werner Spies. Actuellement directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-arts, il a consacré l'essentiel de son activité à la défense de l'art contemporain. Il a été notamment conservateur au musée national d'art moderne (1982-1987), inspecteur général de la création artistique à la délégation aux arts plastiques (1987-1989), directeur de la Galerie nationale du Jeu de Paume (1990-1993) et délégué aux arts plastiques au ministère de la culture (1993-1996).

Dossier : FÊTE DE LA MUSIQUE 2000

bimensuel - 22 mars 2000 - n° 63

« MUSIQUES SANS FRONTIÈRES »



Affiche : Michel Bouvet

La Fête de la musique est devenue un rendez-vous annuel incontournable qui rassemble, autour de la diversité des expressions musicales, l'ensemble de nos concitoyens.

La date du 21 juin 2000 est donc, naturellement, l'une des trois dates symboliques que j'ai retenues, avec la Mission 2000 en France, pour célébrer le passage au troisième millénaire.

J'ai souhaité que cet événement si particulier de notre vie culturelle décline le thème « Musiques sans frontières ». Plus que les autres années encore, la Fête de la musique sera un moment fait de rencontres et d'échanges. Rencontres entre musiciens amateurs et professionnels, métissage des genres musicaux, carrefours d'autres pratiques et disciplines artistiques, passerelles entre les structures sociales, culturelles et éducatives, échanges entre centre-ville et périphérie, entre espace rural et espace urbain, brassage des publics de tous âges, de toutes cultures et de toutes conditions. Au-delà des frontières, le 21 juin doit être plus que jamais l'occasion de renforcer les liens entre les pays et d'affirmer notre volonté d'ouverture sur l'Europe et le monde.

Autant de déclinaisons qui laissent, à chacun des acteurs de la Fête, une grande liberté d'initiative.

Catherine Trautmann

FÊTE DE LA MUSIQUE 2000

UN NOUVEL ESPRIT, DE NOUVEAUX PROJETS

L'esprit de la Fête

La Fête de la musique n'est pas seulement un immense concert gratuit : pour ses acteurs, elle est aussi, et peut-être surtout, un efficace moyen de faire connaître et aimer la musique et les musiciens. Toute la musique et tous les musiciens.

Faire descendre tous les musiciens dans la rue, telle était en 1982 la grande ambition de Maurice Fleuret, directeur de la musique et de la danse de l'époque, quand il inventa la Fête de la musique. Une ambition qui n'a fait que croître depuis lors, devant le succès colossal de l'opération : démocratiser l'accès à la musique, démocratiser les pratiques musicales, démocratiser l'écoute musicale, le tout dans un esprit de fête populaire, très festive, qui était très nouveau en son temps.

Une fête reposant sur le principe de la gratuité

A l'occasion de la Fête de la Musique, les musiciens, tant amateurs que professionnels, sont invités à se produire bénévolement. Toutes les manifestations sont gratuites pour le public.

Une fête de toutes les musiques et de tous les publics

Des milliers de concerts de musique vivante ont lieu chaque 21 juin dans tous les lieux qui s'y prêtent, principalement en plein air, interprétés par des musiciens de tous styles. Gratuité des concerts, valeur du geste musical, spontanéité, curiosité : amateurs et professionnels peuvent s'y exprimer librement.

Si la Fête de la musique appartient d'abord à ceux qui la font, elle appartient aussi aux millions de personnes de tous âges et de toutes conditions sociales qui, ce soir-là, envahissent pacifiquement la rue et constituent le plus disponible des publics.

Un thème pour reprendre des initiatives et éviter une certaine routine

La Fête de la musique 2000 témoignera d'une nouvelle façon d'être et de vivre ensemble. Pour marquer cette dernière fête du millénaire du sceau de la fraternité, un thème a été retenu : *Musiques sans frontières*. Un thème qui évoque les métissages, les échanges, les décloisonnements, les maillages, les rencontres, la mobilité, l'ouverture... Un thème riche de déclinaisons possibles qui s'inscrivent profondément dans l'esprit de la Fête de la Musique.

Une fête nationale, un rendez-vous international

Chaque année, depuis 1982, la Fête de la musique se déroule à date fixe: le 21 juin, jour du solstice d'été.

Ce jour-là, à l'initiative du ministère de la culture et de la communication, dans toute la France, musiciens amateurs et professionnels envahissent les rues et les cours, les places et les jardins, les halls de gares et les musées...

La Fête de la musique a essaimé hors de France depuis 1985, année européenne de la musique : la manifestation se déroule aujourd'hui dans plus d'une centaine de pays, et fait l'objet d'un partenariat spécifique avec 12 pays de l'Europe (Fête européenne de la musique).

L'Ode à la Joie de Beethoven: un grand moment symbolique

commun de toutes les Fêtes de la musique d'Europe

Alors que se développe une Fête européenne de la musique, les grandes capitales culturelles d'Europe ont pris l'initiative, le 21 juin 2000, de témoigner de leur volonté d'une Europe musicale sans frontières en interprétant, en ouverture de soirée, l'hymne européen, la célèbre « Ode à la Joie », extrait du 4ème mouvement de la *IXème Symphonie* de Beethoven.

Pendant cette plage horaire, tous les participants à la Fête sont conviés, dans toute l'Europe, à proposer leur propre version des quatre minutes retenues en l'adaptant à leur propre style de musique : rock, reggae, rap, techno, musette...

Consultez le site : fetedelamusique.culture.fr

Photo : © Pierre Hybré



FÊTE DE LA MUSIQUE 2000 UN NOUVEL ESPRIT, DE NOUVEAUX PROJETS



Photo : © Pierre Hybre

Reporters sans frontières

Dans la cour du Palais-Royal, en partenariat avec Radio-France International, le ministère de la Culture et de la Communication s'associera aux quinze ans de Reporters sans Frontières : de la musique, des images, des textes rythmeront toute la soirée du 21 juin 2000...

Les chaînes de Radio-France seront de la fête :

France-Inter, France-Musiques, France-Culture, FIP proposeront des concerts gratuits dans toute la Maison de Radio-France, tandis que Le Mouv' et les radios locales seront présents dans le reste de la France...

L'Alliance française de Paris prévoit de s'associer aux Instituts culturels étrangers pour organiser un grand concert européen boulevard Raspail.

Dans le Marais

La Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris invite à son *Parcours musical du Marais* des musiciens brésiliens, mexicains, haïtiens.

A Strasbourg

La scène de musiques actuelles Pôle Sud, prépare *Aubade 2000*, création musicale et chorégraphique pour la rue, dans le cadre de la résidence du chorégraphe Mark Tompkins. Le rectorat, le Conservatoire national de région, La Laiterie mettent en place des rencontres transfrontalières et interdisciplinaires.

En Aquitaine

Le village de Saint-Quentin de Baron inaugurera en musique la Place du 21 juin.

A Lorient

Musique traditionnelle celtique, musique classique et jazz se rencontreront à l'occasion de la création de la *Symphonie bretonne* de Didier Squiban par l'Orchestre de Bretagne.

Blois fêtera *les enfants musiciens du monde* et réunira de jeunes bretons, cubains et malgaches.

A Charleville-Mézières

Rencontre transfrontalière entre Sambre et Meuse, à Charleville-Mézières, en partenariat avec Namur pour la création d'un opéra *2000 brèves pour l'an 2000* et un projet de sculptures musicales monumentales flottantes.

L'Orchestre national de Montpellier, dirigé par René Koering, crée un Concerto de Didier Lockwood, interprété par le violoniste et compositeur.

A Guéret

Musiques rurales limousines et musiques orientales se mélangent pour un *Trans-Limousin-Orient*.

Dans les Alpes de Haute-Provence

Présence multiculturelle à Cruis, qui accueillera des artistes du Piémont, des musiciens arabo-andalous, la kabyle Hayet Hayad... et proposera des spécialités culinaires de la Méditerranée.

A Marseille

Un spécial *Café sans frontières* aux Docks des Suds.

Le meilleur des musiques électroniques de toute l'Europe au Transfo, à Avignon, ville européenne de la culture 2000, dans le cadre des manifestations *La Beauté...*

D'autres projets sont en préparation à Bastia, Besançon, Dijon, Perpignan, Saint-Laurent-de-Neste, Saint-Valentin, Toulouse, Tourcoing...

Dans le monde entier

En Europe, en Asie, en Afrique, du nord au sud de l'Amérique, dans une centaine de pays qui se joignent désormais à la Fête de la musique chaque 21 juin, des projets sont en cours, des événements se préparent, qui viendront à leur tour faire du 21 juin une journée de *Musique sans frontières*.

FÊTE DE LA MUSIQUE 2000, MODE D'EMPLOI

Rôle de la coordination nationale et internationale

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Association pour le Développement de la Création, Etudes et Projets (ADCEP) la coordination nationale et internationale de la Fête de la musique. L'ADCEP assure une mission d'incitation, de conseil artistique et technique, d'information et de communication.

Rôle des municipalités

Les Villes peuvent s'appuyer sur tous les relais institutionnels qui assurent la coordination de la Fête de la musique.

En régions : les conseillers Musique des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) qui délèguent le plus souvent aux Associations Régionales et Départementales de Développement de la Musique et de la Danse (ARDMD et ADDMD). En Ile-de-France : les délégués à la Musique des Associations Départementales d'Information et d'Actions Musicales (ADIAM).

Les municipalités jouent aussi, à leur niveau, un rôle d'incitation directe et de coordination, et de communication.

Généralement, au sein de la municipalité, le service culturel, le service jeunesse ou un organisme associé sont chargés de la Fête de la Musique.

Incitation / conseil

Dès le début de l'année, le service municipal chargé de la Fête de la musique peut faire une information préalable auprès de ses partenaires locaux (associations musicales, associations de quartier, artistes, salles de concerts, écoles de musique...) pour les sensibiliser à la prochaine Fête de la musique.

Cette mission créative se situe en amont des événements : elle doit permettre aux artistes et à tout initiateur de projets de trouver un interlocuteur pour la formulation et la mise en œuvre d'un concert, d'une parade, d'un spectacle... Cela peut aller d'une aide à un projet de rencontres

amateurs/professionnels, à la mise en espace de plusieurs événements sur un thème, en passant par la mise à disposition d'une salle de répétition, ou à la mise en relation de lieux et d'artistes... Il peut s'agir également d'échanges de musiciens dans le cadre de jumelages et d'accords de coopération.

Organisation / coordination

La municipalité peut elle-même être à l'initiative d'un certain nombre de concerts et/ou apporter une aide à l'organisation de manifestations sur l'ensemble de la ville.

Dans un cas comme dans l'autre, elle peut, afin d'harmoniser l'ensemble des initiatives individuelles et collectives :
 >> Mettre en place en mars/avril des réunions de coordination locale avec les artistes, les lieux, les services techniques et de sécurité de la ville.

Ce type d'initiative favorise une gestion des espaces et des programmes propice à la coexistence de toutes les musiques et permet aux publics de voir leur ville, leur quartier, leur rue et leur environnement général mis en musique dans la plus grande diversité et le plus grand respect ;
 >> Ouvrir de nouveaux lieux à de nouveaux publics (musées, théâtres, kiosques, hôpitaux, écoles, parcs et jardins, places et rues...), inciter les bars et brasseries qui souhaitent participer à mener une action cohérente respectant l'esprit de la Fête de la musique (harmonisation des espaces sonores, maintien des tarifs habituels de consommations...);

>> Recenser les manifestations pour une meilleure information du public local et une mise en valeur du programme au niveau national.

Communication

La communication sur toutes les initiatives individuelles et collectives de la Fête de la Musique est un élément fondamental de réussite.

>> Le logo *Fête de la musique* et l'image de l'affiche sous forme de document technique ou de diapo-

La Sacem, partenaire de la Fête de la musique

Le 21 juin, les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique acceptent que leurs œuvres soient interprétées au cours de concerts gratuits, sans être rémunérés. La Sacem accorde une autorisation gratuite pour tous les concerts sans recette organisés par des bénévoles (association, municipalité, comité des fêtes ou d'animation, comité d'entreprise...) et au cours desquels les musiciens se produisent gratuitement. Les droits d'auteur restent normalement dus pour les concerts avec parrainage commercial, et ceux pour lesquels un budget de dépenses important est mis en œuvre.

Les bars, cafés, brasseries... qui participent à cette fête en accueillant dans leur établissement des chanteurs et musiciens non rémunérés, bénéficient également d'une autorisation gratuite de la Sacem. Bien évidemment, le prix habituel des consommations ne doit pas être majoré.

Contact Sacem, délégations régionales Site : www.sacem.fr

sitive sont à la disposition des organisateurs auprès des DRAC.

>> Les affiches *Fête de la musique* sont gratuites et disponibles à partir du 15 mai auprès des relais régionaux (DRAC, ARDMD, ADDMD, ADIAM).

>> Une conférence de presse nationale est organisé début juin pour mettre en valeur les manifestations constitutives de la Fête de la musique : ces informations sont centralisées en régions par les DRAC, et en Ile-de-France par les ADIAM, qui les retransmettent à la coordination générale avant le 26 mai.

>> Une conférence de presse locale ou régionale peut être réalisée avec les relais régionaux ou à l'initiative des villes.

>> Un programme est souvent édité par les municipalités, sous forme de tract ou de dépliant, parfois accompagné d'un plan, répertoriant les lieux et les musiques, diffusé la veille ou le jour même.

>> Le site fetedelamusique.culture.fr est à la disposition du public à partir d'avril pour consulter le mode d'emploi et à partir de début juin pour consulter les programmes.

Comment participer à Musiques sans frontières ?

Vous êtes un musicien, un groupe, une association d'amateurs, une chorale... Vous êtes musicien professionnel et vous souhaitez réaliser un concert exceptionnel sur le thème *Musiques sans frontières* et décliner ce thème d'une façon personnelle et originale... Prenez contact avec votre

municipalité, avec l'association départementale à la musique la plus proche, avec la Direction régionale des affaires culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, ou avec l'une des radios locales de Radio-France. Présentez votre projet. Vous pouvez aussi consulter le site fetedelamusique.culture.fr qui vous orientera sur *Fête de la musique, mode d'emploi* et sur les relais du ministère et de la SACEM pour les conseils pratiques.

CONTACTS

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS)

53, rue Saint-Dominique
75007 Paris

Tél : 01 40 15 80 00

Département des Affaires Internationales (DAI)

12, rue de Louvois
75002 Paris

Tél : 01 40 15 37 00

Les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC)

et Associations régionales et Départementales de Développement de la Musique et de la Danse (consulter le site culture.fr)

Coordination générale de la Fête de la Musique

Association pour le Développement de la Création, Etudes et Projets (ADCEP)

30, rue René Boulanger
75010 Paris

Tél : 01 40 03 94 70

Fax : 01 42 06 66 06

mel : adcep@wanadoo.fr

Site : www.fetedelamusique.culture.fr

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

Avec le Salon du livre, qui se tient du 17 au 22 mars, avec le Français comme on l'aime du 17 au 22 mars, opération destinée à valoriser l'emploi de la langue française auprès du public, avec la nouvelle édition du Printemps des poètes, qui, du 20 au 26 mars, entend nous éveiller à la poésie, le mois de mars aura été celui de l'écrit et de la langue sous toutes ses formes.

L'accès au livre, c'est aussi la lecture publique : la Bibliothèque publique d'information a repris, dès le 26 janvier 2000, son dialogue avec le public, un public que l'on espère aussi nombreux, fidèle et intéressé qu'avant la fermeture, un public qui a manifesté son attente et que l'on souhaite satisfaire. Pleins feux sur la nouvelle BPI.

Depuis sa réouverture le 26 janvier, la Bpi réaffirme ses missions de référence, d'actualité et d'encyclopédisme dans le respect de ses principes fondateurs de gratuité et de libre circulation des usagers. La longue expérience des bibliothécaires, les études sociologiques réalisées régulièrement sur la fréquentation des bibliothèques et de la Bpi en particulier, l'évolution des technologies ont entraîné une réflexion sur l'utilisation des espaces. La nouvelle configuration s'attache à mettre en valeur des services s'adressant à tous, ainsi qu'une organisation simplifiée et un confort largement accru.

Vers le plus large public

L'objectif principal est de s'ouvrir au plus large public grâce à une offre plus diversifiée et plus évidente. Environ 2000 places assises sur trois niveaux donnent accès à deux zones de collections et quatre zones de services spécifiques. L'orientation et l'information du public sont prioritaires, avec de nombreuses séances de formation aux technologies proposées, une meilleure visibilité des bureaux de renseignements et la multiplication des documents d'information. Un mobilier nouveau, un éclairage propre à chaque table, un ensemble de couleurs gris et prune sur le fond duquel se détachent les teintes plus vives de la signalétique qui délimite les secteurs, composent une ambiance confortable pour lire et travailler.

Une bibliothèque en réseau

Un autre objectif tout aussi essentiel est de tirer parti des nouvelles possibilités en matière d'informatisation pour présenter cette offre en réseau dans une bibliothèque désormais ouverte autant sur l'extérieur que sur ses ressources propres.

Les quelques 350 à 400 000 documents imprimés directement accessibles dans la bibliothèque sont ainsi complétés par un nombre croissant et difficilement estimable de documents virtuels en provenance du monde entier qui transitent au travers de quelques 300 postes de consultation multimédias, transformant le paysage documentaire de la Bpi.

Cette intense activité de bibliothèque continue d'être accompagnée en parallèle d'une floraison de manifestations diverses autour du livre, de la lecture, de l'édition, des auteurs et des bibliothèques, des films documentaires et des disques sous forme de débats et colloques, cycles de films et rendez-vous culturels variés.

Des espaces spécialisés

Pour une utilisation optimale des ressources proposées, des regroupements sont opérés par support et des espaces nouveaux sont créés. L'espace **Son Vidéo** rassemble, dans un environnement clos, l'ensemble des collections de films documentaires, d'enregistrements musicaux et de documents sonores parlés, ainsi que les enregistrements numérisés des débats « hors les murs » de la Bpi.

L'espace **Autoformation**, également isolé, est destiné à l'étude des méthodes de langues, des didacticiels et des logiciels. De façon autonome et à son propre rythme, l'utilisateur peut apprendre ou parfaire ses connaissances parmi les cent trente-cinq langues et dialectes proposés, se familiariser avec les logiciels de bureautique, de comptabilité, de PAO, etc., se préparer aux concours administratifs ou à l'examen du code de la route, se remettre à niveau dans les savoirs de base.

L'espace de **Références** comprend un bureau d'information spécialisé dans l'aide à la recherche bibliographique et aux recherches ponctuelles. Cet espace, organisé en deux grands secteurs, « documentaire » et « informations pratiques », permet une prospection sous forme imprimée, mais plus encore sous forme numérisée qui peut éventuellement se poursuivre dans les étages supérieurs.

Le secteur **Presse** est conçu comme un nouveau service présentant une collection de cent cinquante quotidiens et de deux cent cinquante magazines régionaux, nationaux et internationaux sur papier, cédérom, microfilm et internet. On peut également consulter les articles de presse sur papier réunis en dossiers thématiques, ceux qui ont été indexés et numérisés ainsi que des ouvrages généraux sur la presse.

A proximité des espaces d'autoformation et de presse, les seize postes des **Télévisions du monde** offrent une gamme diversifiée de chaînes étrangères.

ACCUEIL

Tél. : 01 44 78 12 75

de 10h à 22h en semaine (sauf le mardi)

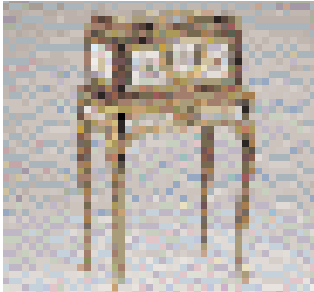
de 11h à 22h les samedis et dimanches

Site internet : <http://www.bpi.fr>

Trésors nationaux

LE TEXTE SUR LA PROTECTION DES TRÉSORS NATIONAUX PRATIQUEMENT ADOPTÉ

Martin Carlin, coffret à bijoux de la reine Marie-Antoinette, vers 1770

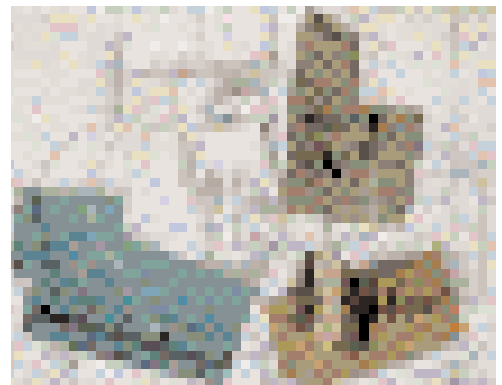


Le Sénat a adopté le 21 mars en seconde lecture une proposition de loi sur la protection des trésors nationaux, destinée, entre autres, à remédier aux lacunes du dispositif de contrôle des exportations d'œuvres d'art fixé en 1992. Le texte avait été examiné par l'Assemblée nationale le 1^{er} mars.

« L'Etat et les professionnels du marché s'accordent sur la nécessité d'offrir plus de souplesse et de liberté aux collectionneurs et aux propriétaires d'objets d'art, tout en permettant à l'Etat d'acquérir des œuvres majeures reconnues comme trésors nationaux », a indiqué Catherine Trautmann dans son discours introductif. « La principale carence de la législation actuelle réside dans l'absence de négociation entre l'Etat et les propriétaires de trésors nationaux », a-t-elle ajouté. Catherine Trautmann a également souligné que « le texte permettra à l'Etat de faire face à ses responsabilités en favorisant l'acquisition des trésors nationaux par la puissance publique sans entraver le libre jeu du marché de l'art et simplifier les procédures pour les particuliers souhaitant faire sortir leurs biens culturels du territoire ».

Le texte voté prévoit que l'Etat pourra acheter au prix du marché

international, établi par experts, des biens culturels considérés comme trésors nationaux. Comme aujourd'hui, l'Etat pourra refuser un certificat d'exportation, pendant deux ans et demi (et non plus trois ans). Pendant ce temps, il pourra présenter une offre d'achat, à un prix fixé de gré à gré ou par experts. Une fois le prix fixé, l'Etat pourra soit renoncer à acquérir l'œuvre, qui dès lors pourra sortir du territoire, soit faire une offre d'achat. Si le propriétaire refuse cette offre, l'interdiction d'exportation pourra être renouvelée. La position de loi assouplit par ailleurs la procédure de délivrance des certificats d'exportation, décernés par l'Etat à des biens n'ayant pas le caractère de trésors nationaux.



Pablo Picasso, verre, bouteille de vin, paquet de tabac, 1914

PUBLICATIONS DES ÉDITIONS DE PATRIMOINE

Architecture et patrimoine en France

Proposer une lecture de l'architecture moderne et contemporaine en France au XX^e siècle, renouveler notre regard sur la place de ce patrimoine dans le projet urbain et enfin faire comprendre comment l'architecture devient patrimoine, telle est la triple démarche de cet ouvrage. Très richement illustré, il alterne commentaires, analyses et descriptions significatives sur ce qu'est (et ce que deviendra) notre paysage urbain.

Bernard Toulhier et François Loyer, Architecture et patrimoine en France au XX^e siècle, éditions du patrimoine, 450 F



Thésaurus des objets religieux du culte catholique

Ce travail scientifique considérable, dont l'idée a été conçue au début des années 1990, vient d'être porté à son terme : il s'agissait de réaliser un catalogue exhaustif du vocabulaire de tous les objets du culte catholique. Fruit de la collaboration de plusieurs institutions de divers pays (ministères français et italiens de la culture, canadien héritage et Getty Museum), il vient d'être édité aux éditions du patrimoine en trois langues (français, anglais et italien). Il bénéficie en outre d'une remarquable iconographie.

Thésaurus des objets religieux du culte catholique, éditions du patrimoine, 450 F



Exposition « L'HOMME QUI MARCHE »

Palais-Royal, 20 mars >> 12 juin

Le ministère de la culture et de la communication organise pour la troisième année consécutive, avec l'association Sculptures au Palais-Royal, une exposition de sculptures intitulée *L'Homme qui Marche*.

Réunissant 32 grands noms de la sculpture moderne et contemporaine, des artistes de sensibilités et de tendances très diverses et éclectiques, de Maillol à Keith Haring, de Rodin à Patrick Mimran et de Giacometti à Niki de Saint-Phalle, cette exposition explorera donc *L'Homme qui Marche* - « thème » d'ensemble ou métaphore ?

Des propositions autour de ce thème

Une trentaine de propositions esthétiques surgissent sous toutes les formes : figuratives, abstraites, dramatiques, politiques, d'inspiration sociale, issues de la culture « tag », du « nouveau réalisme » ou de la « figuration libre ». Le public aura donc tout loisir de flâner entre quelques œuvres majeures du XIX^e et du XX^e siècles. Il pourra admirer cette exposition de plein air en se livrant librement aux plaisirs des interprétations, recoupements et autres observations.

Giacometti comme référence

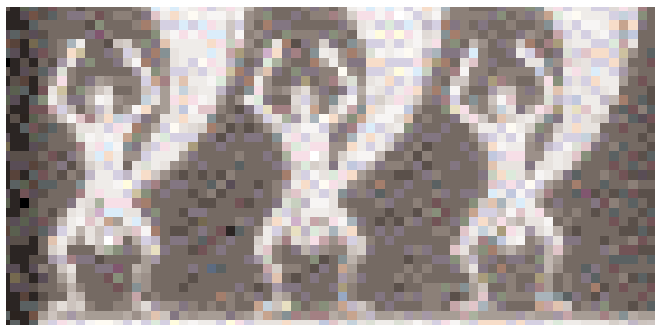
Un des clous de cette exposition est le prêt par l'UNESCO de *L'Homme qui Marche* d'Alberto Giacometti (1949) : cette œuvre, réalisée avec une facture qui semble presque « fragile » que Jean-Paul Sartre assimilait à une « poussière d'espace », donne son titre à l'exposition.

L'Homme qui Marche, de Rodin à Mimran est présenté dans les jardins du Palais-Royal durant le printemps 2000. Le catalogue de l'exposition sera édité aux éditions du Regard. Enfin l'exposition sera reprise par la ville de La Haye de juin à septembre.

L'homme qui Marche dans les jardins du Palais Royal



Exposition L'AUTRE MOITIÉ DE L'EUROPE



Zofia Kulik, Tous les missiles... ,détail, 1993

La Galerie nationale du Jeu de Paume dresse, avec *L'autre moitié de l'Europe*, un panorama de la création dans ce qui fut, pendant un demi siècle, pour des raisons politiques, l'Europe de l'est et qui est redevenu l'est de l'Europe.

L'effondrement des régimes communistes et l'évolution de la situation géopolitique ont dégagé une « autre moitié de l'Europe », sans laquelle notre compréhension de l'art et du monde resterait fractionnaire. Le travail des artistes de cette partie de l'Europe est fréquemment perçu de façon ambiguë, comme à travers le prisme d'une vision occidentale incapable d'éviter l'écueil de l'exotisme ou de l'identité nationale. Aussi, était-il important qu'à l'occasion de cette exposition, le Jeu de Paume fasse appel à des commissaires artistiques originaires de l'est : le hongrois Lorand Hegyi, le russe Viktor Misiano, et la polonaise Anda Rottenberg.

Une exposition déclinée en quatre volets

L'exposition renonce aux regroupements chronologiques ou stylistiques et leur préfère une articulation autour de quatre aspects importants de la pensée artistique dans « l'autre » moitié de l'Europe. Le premier volet propose des positions artistiques qui découlent de la prise de conscience des processus historiques. Le second volet évoque, au contraire, des questions existentielles, thématiques dans le contexte réel des interrelations sociales, politiques et idéologiques. Ensuite, le troisième volet s'intéresse à l'activité artistique en tant que volonté de sensibilisation à des phénomènes énigmatiques, irrationnels et souvent mystiques, qui sont autant de sources d'inspiration. Enfin, en tout point opposé à l'ésotérisme, le quatrième volet dévoile des démarches artistiques exprimant des utopies universalistes prétendant transformer la société, des projets radicaux du remaniement de la vie comme monde à concevoir.

Programme

Mémoire/Histoire/Biographie

>>8 février >> 2 mars

Réalité sociale/Existence/Politique

>>14 mars >> 9 avril

Enigme/Secret/Ésotérisme

>> 21 avril >> 19 mai

Projet/Utopie/Construction

>>31 mai >> 21 juin

Cycle cinéma

La Pologne et les Pays baltes

>> 14 mars >> 9 avril

La Hongrie, la Tchéquie, la Russie

>> 21 avril >> 19 mai

La Georgie, l'Arménie

>> 31 mai >> 21 juin

RENSEIGNEMENTS :

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde - 75001 Paris

Téléphone : 01 47 03 12 50

Télécopie : 01 47 03 12 51

LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN 1999

Une année de stabilité



Isabelle Huppert dans *Pas de scandale* de Benoît Jacquot
photo Jürgen Vollmer

FINANCEMENT EN AMONT

Le CNC a chargé le producteur Charles Gassot d'une mission de réflexion sur les conditions de financement des projets au niveau du scénario et de l'écriture.

Vincent Lindon dans *Pas de scandale*
de Benoît Jacquot, photo Jürgen Vollmer



*NOTE

La réforme de l'agrément modifiée, de façon transitoire, les statistiques : les données présentées portent sur les films ayant reçu, en 1999, un agrément du CNC. Sont ainsi concernés les films dont le tournage a débuté en 1999 (et ayant donc reçu, l'an passé, l'agrément des investissements) ou s'est achevé durant l'année (et ayant donc reçu, en 1999, l'agrément de production). Du fait de la récente réforme, la demande d'agrément des investissements est facultative avant le début des prises de vue pour les films ne faisant pas appel à des financements encadrés (avance sur recettes, chaînes hertziennes en clair, Sofica et coproductions internationales). Ces films obtiendront un agrément de production après l'obtention du visa d'exploitation. Bien que tournés en 1999, ils n'apparaîtront donc que dans les statistiques de l'année 2000.

Le CNC a rendu public, le 29 février dernier, le bilan statistique des films agréés du 1er janvier au 31 décembre 1999. L'occasion pour Jean-Pierre Hoss de faire quelques considérations sur l'état de santé du cinéma français.

La production de films français en forte hausse

181 films ont été agréés* en 1999, 180 en 1998, année marquée par un record de la progression des films produits par rapport à la moyenne de la décennie.

Les films d'initiative purement française, c'est-à-dire produits et financés intégralement ou majoritairement par des partenaires français, sont au nombre de 150, chiffre le plus important depuis le début des années 80.

La croissance du nombre de premiers films se poursuit : 62 premiers films ont en effet été agréés en 1999, contre 58 en 1998.

49 films ont été produits en 1999 avec l'aide de l'avance sur recettes, soit 30 % des films d'initiative française (52 en 1998, soit 33 % des films d'initiative française). Le total des avances s'élève à 117,7 MF, soit une avance moyenne de 2,5 MF par film. Ajoutons que l'avance sur recettes représente, en moyenne, 15,5 % du devis global d'un film.

Enfin, il est à noter que 33 % des premiers films agréés ont bénéficié de l'avance sur recettes en 1999. Bien qu'en léger recul (37 % en 1998), cette part reste importante.

Les investissements reculent

Le total des investissements dans la production cinématographique s'élève à 4539 MF et marque un recul de 372 MF (-7,5%) par rapport à 1998.

Ce recul concerne presque exclusivement l'investissement dans des films de devis supérieurs à 100 MF, qui passe de 768 MF en 1998 (*Jeanne d'Arc, Astérix et Obélix, La neuvième porte*) à 411 MF en 1999 (*Vatel, Le fils du Français, La veuve de Saint-Pierre*).

Pour les mêmes raisons, le devis moyen diminue en se replaçant dans la moyenne de la décennie (25,6 MF en 1999, contre 28,6 MF en 1998) alors que le devis médian reste stable (17,8 MF en 1999 contre 17,5 MF en 1998), d'où une diversité de la production qui reste assurée.

Les coproductions internationales

66 films sur 181 ont fait l'objet, en 1999, de coproduction avec un ou plusieurs partenaires étrangers, contre 78 en 1998. Il faut peut-être y voir un effet de la réforme de l'agrément. En effet, depuis son entrée en vigueur, les films coproduits ne génèrent plus la totalité du soutien financier : celui-ci est désormais lié au volume de dépenses effectuées en France (la totalité du soutien financier est obtenu si le film réunit au moins 80 points sur un barème qui en compte 100).

Financement des chaînes de télévision et des Sofica

Canal Plus a financé 140 films en 1999 (139 en 1998), dont 121 films d'initiative française (80 % du nombre total). Ses investissements s'élèvent à 926,3 MF (917,8 MF en 1998), ce qui représente 25 % du total des investissements français des films agréés en 1999 (23% en 1998 et 1997).

La diversité des investissements de Canal Plus est cependant avérée dans la mesure où 93 des 121 films d'initiative française au financement desquels la chaîne a participé, ont un devis inférieur ou égal à 35 MF.

De son côté, TPS Cinéma a acheté 19 films en 1999 (contre 13 en 1998), pour un investissement total en baisse (104 MF en 1999 contre 121,1 MF en 1998) - pour des raisons essentiellement liées au calendrier des tournages - mais aussi d'une plus grande diversité, notamment dans des films de devis inférieur à 40 MF.

Les investissements des chaînes en clair apparaissent en légère baisse en 1999 et retrouvent leur niveau de 1997 (556,7 MF d'apports en 1999 contre 641,3 MF en 1998).

Enfin, les Sofica si elles investissent un peu moins qu'en 1998 (171,1 MF en 1999, 181,9 MF en 1998), interviennent sur davantage de films (67 films en 1999 contre 59 en 1998).

Conclusions

Ces données sur la production cinématographique sont à mettre en regard de celles sur la carrière des films français en salles. A ce sujet, le rapport demandé par Catherine Trautmann à Daniel Gourdineau consacré à la question de la distribution, proposera un ensemble d'actions à mener afin que les films français rencontrent mieux leur public.

Enfin, un dialogue a été engagé avec les principaux pays partenaires de la France pour renforcer les coproductions.

Toutes les statistiques sont disponibles sur le site internet du CNC : www.CNC.fr

Art contemporain

CINÉMA/ARTS PLASTIQUES : LES NOUVEAUX RAPPORTS AMOUREUX

Quels sont les rapports existant entre cinéma et arts plastiques? Rapports d'indifférence ou rapports amoureux? Les soirées *point ligne plan* à la Femis explorent les rapports existants entre les arts plastiques et le cinéma à travers des projections, débats, expositions, publications.



Dennis Adams, Runway

Un certain nombre d'œuvres d'art contemporain font explicitement référence au cinéma. Ce rapprochement entre le cinéma et l'art contemporain, marqué par divers achats de films par le Fnac ou de commandes publiques audiovisuelles, est aussi exploré une fois par mois à la Femis lors des soirées *point-ligne-plan*. Le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques et la Délégation aux arts plastiques y organisent des projections de films de jeunes cinéastes ou d'artistes contemporains, suivies d'un débat avec le réalisateur. Ces séances sont accompagnées par la publication d'un texte de référence sur les œuvres.

Ces programmes ont déjà permis de découvrir les œuvres de Valérie Mréjean, Vincent Dieutre, Dominique Gonzalez-Foerster et Arnaud des Pallières. Ces activités de diffusion seront élargies par la suite à la Cinémathèque de Toulouse, à l'Institut Louis Lumière à Lyon et à l'École des beaux-arts d'Angoulême.

Pour découvrir Dennis Adams

La prochaine soirée sera consacrée à l'artiste américain Dennis Adams, le 7 avril. Cet artiste utilise les moyens de la photographie, de la publicité ou de la vidéo pour détourner des images qui appartiennent à notre culture. Dans son long-métrage *Outtake*, réalisé en 1998, un personnage a repris les 416 vues d'un extrait de 17 secondes d'un film d'Ulrike Meinhof (1969) consacré aux orphelins pour adolescentes d'Allemagne de l'ouest. Il distribue à des passants croisés dans la rue des vues montrant une jeune fille poursuivie par deux religieuses.

On découvrira aussi dans l'espace de la Caisse des dépôts et consignations une installation composée de deux films. Près de l'entrée de la galerie est projetée l'image du geste d'un homme qui enfonce à plusieurs reprises une hache dans le talon pointu d'une chaussure de femme; un son répétitif et violent interrompt le brouhaha de la rue. A l'intérieur de la galerie, on voit l'image d'un mannequin habillé d'une simple robe noire qui avance. Sa chaussure droite, sans talon, courbée, atrophiée, dénature toute sophistication de son apparence et réduit le défilé à un simple exercice ridicule.

Les prochaines soirées : >>27 avril Jean-Paul Fitoussi >>juin Dominique Petitgand à 20h30 à La Femis, 6 rue Francœur, 75018 Paris

Renseignements : Dap : 01.40.15.74.60

13 *quai voltaire*, exposition Dennis Adams >>24 mars >> 22 avril, Caisse des dépôts et consignations, Tél : 01.40.49.41.66.

Saint-Germain-des-Prés/Parcours >> 23 mars >> 23 avril Tél : 01.42.72.60.01

STÉPHANIE LOÏK

« Le théâtre, c'est le job du corps à corps »

Stéphanie Loïk dirige le Théâtre Populaire de Lorraine/Centre Dramatique Régional de Thionville depuis 1992. Elle est l'une des 5 femmes nommées à la tête d'un centre dramatique. Sous sa dynamique impulsion, le TPL accueille, coproduit et réalise au moins 14 spectacles par saison.

Objet d'une convention tripartite Etat/Ville/Région, le TPL compte 1700 abonnés, une équipe administrative et technique de 7 personnes, un noyau de 3 acteurs permanents, et affiche un prix moyen des places de 37 F. Stéphanie Loïk, qui sait rallier les énergies à son flamboyant panache, fonde l'activité artistique et culturelle du TPL sur un double et inébranlable postulat : la nécessité de la création contemporaine et la confiance dans le public.

« La création au cœur de toute démarche artistique »

« Ma conviction profonde est que tout vient de la création. Elle doit se trouver au cœur de toute démarche artistique. Dès mon arrivée à Thionville, j'ai voulu poursuivre mon travail d'exploration de textes de jeunes auteurs, et faire découvrir ces esthétiques - parfois particulières ! - à tout un public, jeune, mélangé, dispersé. Un très beau public, mais qui n'allait jamais au théâtre ! »

Quelles ont été les passerelles vers ce public ?

« Je n'ai rien théorisé. Pour moi, c'était évident : ce public, il fallait aller le chercher, dans les maisons de quartier, dans les clubs de prévention, dans les établissements scolaires. Nous l'avons fait, avec le soutien du

milieu associatif et des enseignants. Tout public peut voir des choses difficiles, si c'est de qualité. »

C'est ensuite l'opération « Public + » pour les jeunes défavorisés, avec des places à 20 F grâce au soutien de la DRAC. Puis, en 1996, le CDR de Thionville est l'un des « sites pilotes » travaillant sur la fracture sociale et lance des programmes culturels de quartier. « Mais, insiste Stéphanie Loïk, c'est la création artistique qui doit entraîner les actions culturelles et socioculturelles, et non l'inverse. »

Elle met en place, dans cet esprit, des ateliers de pratique et d'improvisation théâtrales animés par Claudia Calvier-Primus et Mohamed Mouaffik, comédiens permanents du TPL. Il y en avait 6 ou 7 au départ, il y en a 27 aujourd'hui, concernant 500 amateurs de tous âges. « Ce challenge - amener, grâce aux ateliers, le public vers le contemporain - nous l'avons joué à fond. Différence, exclusion, racisme : nous travaillons sur des thèmes qui prouvent que le théâtre contemporain, qui parle d'aujourd'hui dans un langage d'aujourd'hui, s'adresse à tous. »

Mirad, un garçon de Bosnie

Le prochain spectacle du TPL s'inscrit résolument dans cette démarche. C'est la version intégrale de *Mirad, un garçon de Bosnie, I et II*, de Ad de Bont. Igor Oberg, acteur permanent du TPL, est *Mirad*. « *Mirad* est à la fois du théâtre et de la réalité. C'est très violent. Nous tournons ce spectacle partout, dans les écoles, les LEPS (lycées d'enseignement professionnel), les



quartiers, les maisons pour femmes. Dans les classes, il y a des débats. Les enfants comprennent ce qu'est la guerre, son horreur, à travers l'histoire, simple, d'un enfant comme eux, mais « sauvé », réfugié en France. »

Un théâtre sans frontières

Pour Stéphanie Loïk, aucune frontière ne résiste à la force du théâtre. « La situation transfrontalière de Thionville a été une forte motivation à mon installation ici. Je souhaite développer avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique des coproductions, des accueils de spectacles, des échanges de publics... Mais il y a bien d'autres types de frontières, celles qui nous séparent des anonymes, des victimes et de ceux que l'on appelle au Québec les « exceptionnels », c'est-à-dire les handicapés moteurs et mentaux, vers lesquels nous avons entrepris une action depuis 1998. Nous allons par ailleurs développer un travail en partenariat avec l'hôpital. »

Le dialogue avec le public

Stéphanie Loïk ne conçoit pas son rôle de directrice sans une relation forte au public, faite de présence, de dialogue et d'écoute : « Le rapport que j'ai avec le public, c'est exceptionnel ! Mais il faut être là !... C'est le job du corps à corps !... J'accueille le public, je l'embrasse, je lui parle... je fais tout ... c'est là la force de notre petite équipe : chacun est polyvalent. La relation avec le public se poursuit avant, pendant et après le spectacle. »

Mirad sera donné dans son intégralité du 11 avril au 14 avril - après *Le square* de Marguerite Duras (du 28 mars au 8 avril) - au Théâtre Populaire de Lorraine, avec en première partie *les Rencontres Accorrap* (hip hop), en alternance avec le *Cirque Gosh*.

Centre dramatique régional de Thionville
Tél : 03 82 53 33 95